

Appendix
(U.)
4th March

advanced by Letters of Credit or otherwise, by the Executive Government.
Mr. Taschereau opposed this Report.
All of which is, nevertheless, humbly submitted.

J. T. TASCHEREAU, Chairman.

HOUSE OF ASSEMBLY,
Committee Room,
Wednesday, 23d Feby. 1825.

Present—Messrs. Taschereau, Neilson, Cuvillier, Berthelot, Viger and Bourdages.

Mr. Taschereau in the Chair.

The Honorable William B. Coltman appeared, and was examined as follows:

1. Q. You are Chairman of the Committee of the Executive Council for the Audit of Public Accounts?

A. Yes.

2. Q. Is the Lieutenant-Governor of Gaspé residing within his Government, or where?

A. He is, I believe, absent on leave from the King.

3. Q. How long has he been so absent?

A. He came out to Quebec and went down to his Government, as far as I can recollect, in 1809, and remained there but a few months. His agent is the Honorable William Smith. The question as to this office was brought under consideration of the King, and his answer relative thereto, was signified by Message of the Governor to the House of Assembly, on 8th January 1822.

4. Q. Is the Secretary to the Governor-in-Chief absent, and if so, do you know by what authority?

A. The Secretary went home with the Governor-in-Chief, in virtue of a Letter of Service, in which the necessity of his so doing for the public service, was, as I understand, stated. He is ver shortly expected back.

5. Q. The Secretary of the Province is also absent from the Province; who fills his situation?

A. This situation is filled by the Assistant Secretary to the Governor, Mr. Montizambert, who is also acting Secretary of the Province. This is likewise one of the situations, as to which the sentiments of the King, were signified to the Assembly by the Message of the 8th January 1822, and a mode pointed out thereby for removing all objections in this case, should the Assembly deem it advisable to make any further regulation beyond the provision made by law as to the future.

6. Q. Is the Auditor of Land Patents absent from the Province, and if so, by what authority?

A. The Auditor of Land Patents is Andrew W. Cochran, Esquire, Secretary to the Governor, who is absent, as I have already mentioned?

7. Q. Who fills his situation in his absence?

A. I do not know; the information could be got by applying to the Acting Secretary of the Province.

8. Q. The salary of the Receiver-General has been augmented from £400 to £1000, do you know by what authority?

A. I believe this augmentation took place under the authority of His Excellency the Governor-in-Chief. I believe the former Receiver-General had no instructions; his duties were therefore undefined, except as far as expressed in his Commission.

9. Q. Are the duties and responsibilities of that office different from those of his predecessor in office?

A. The duties and responsibilities of the actual Receiver General have been stated, I believe, by that Officer, in the course of his examination on the affairs of the late Receiver-General, which took place during the last Session. I have understood, in general, that he has been directed by the Governor-in-Chief, until further orders should be given to him, to govern himself by the instructions under which he formerly acted as Paymaster of the Forces.

10. Q. Is the Commission of the present Receiver-General the same as that of the late one?

A. I believe that the appointment of the present Receiver-General is not yet confirmed by the Crown; and that, therefore, he has not yet received a Commission from the Treasury.

11. Q. Are the securities given by that Officer greater than those of his predecessor, and what is their nature and amount, and to whom given?

A. I have understood that the present Receiver-General has offered security to the Lords of the Treasury, but I do not know for what amount. I think that it is the same as that given by the late Receiver-General.

12. Q. Are his accounts audited as formerly, and is his accountability the same as that of his predecessor in office?

A. His accounts are audited as formerly, and his accountability is the same as that of his predecessor in office.

13. Q. What check is there upon the charges for Postage; and what Departments are included in this Estimate for Postage under the first head?

A. I believe there exists no check on the charges for Postages.

avancées par le Gouvernement exécutif par lettres de crédit ou autrement,

M. Taschereau s'est opposé au Rapport.

Le tout néanmoins humblement soumis.

J. T. TASCHEREAU, Président.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE;
Chambre de Comité, Mercredi, 23 Février 1825.

Préens:—Messieurs Taschereau, Neilson, Cuvillier, Berthelot, Viger et Bourdages.

M. Taschereau dans la chaire.

L'honorable William Bachelor Coltman a comparu, et a été examiné comme suit:

1. Q. Vous êtes président du Comité du Conseil Exécutif pour l'audition des comptes publics?

R. Oui.

2. Q. Le Lieutenant-Gouverneur de Gaspé réside-t-il dans son Gouvernement? sinon, où réside-t-il?

R. Je crois qu'il est absent avec permission du Roi.

3. Q. Combien y a-t-il qu'il est absent ainsi?

R. Il est venu à Québec et est descendu à son Gouvernement en mil huit cent neuf, autant que je puis me rappeler, et il n'y est resté que quelques mois. Son agent est l'honorable M. Smith. La question sur cet office a été mise sous la considération du Roi, et sa réponse à ce sujet a été signifiée par message du Gouverneur à la Chambre d'Assemblée le huit Janvier mil huit cent vingt-deux.

4. Le Secrétaire du Gouverneur-en-chef est-il absent? et s'il l'est, savez-vous par quelle autorité?

R. Le Secrétaire est allé en Angleterre avec le Gouverneur-en-chef, en vertu d'une lettre de service dans laquelle, à ce que j'ai entendu dire, la nécessité de son voyage pour le service public étoit énoncée. On l'attend sous peu.

5. Q. Le Secrétaire de la Province est aussi absent de la Province; qui est-ce qui remplit sa place?

R. Cette place est remplie par l'Assistant-Secrétaire du Gouverneur, M. Montizambert, qui fait aussi les fonctions de Secrétaire de la Province: c'est aussi une des places sur lesquelles les sentiments du Roi ont été signifiés à l'Assemblée par le message du huit Janvier mil huit cent vingt-deux, et il a été alors indiqué un moyen d'éloigner toute objection dans ce cas, si l'Assemblée jugeoit à propos de faire pour l'avenir d'autres réglemens au-delà des dispositions de la loi.

6. Q. L'Auditeur des Patentes pour les terres est-il absent de la Province? et s'il l'est, par quelle autorité l'est-il?

R. L'Auditeur des Patentes pour les terres est Andrew William Cochran, Ecuyer, Secrétaire Civil du Gouverneur, qui est absent, ainsi que je l'ai déjà mentionné.

7. Q. Qui est-ce qui remplit sa place en son absence?

R. Je ne fais pas. On pourroit le savoir en demandant à celui qui fait les fonctions de Secrétaire de la Province.

8. Q. Les appointemens du Receveur-Général ont été augmentés, de quatre cents livres, à mille livres; savez-vous par quelle autorité?

R. Je crois que cette augmentation a eu lieu par l'autorité de Son Excellence le Gouverneur-en-chef. Je crois que l'ancien Receveur-Général n'avoit point d'instructions; ses devoirs étoient en conséquence indéfinis, excepté quant à ce qui étoit exprimé dans sa commission.

9. Q. Les devoirs et les responsabilités de cet officier diffèrent-ils de ceux de son prédécesseur en office?

R. Les devoirs et les responsabilités du Receveur-Général actuel ont été énoncées, je crois, par cet officier dans le cours de son examen sur les affaires du ci-devant Receveur-Général, qui a eu lieu durant la dernière session. J'ai compris en général qu'il lui étoit enjoint par le Gouverneur-en-chef de se conduire, jusqu'à ce qu'il lui fût donné des ordres ultérieurs, sur les instructions d'après lesquelles il agissoit ci-devant comme Paye-maître des troupes.

10. Q. La commission du Receveur-Général actuel est-elle la même que celle de celui qui l'étoit ci-devant?

R. Je crois que la nomination du Receveur-Général actuel n'est pas encore confirmée par la Couronne, et que par conséquent il n'a point encore reçu de commission.

11. Q. Le cautionnement donné par cet officier est-il plus fort que celui de son prédécesseur, et quelle en est la nature et le montant, et à qui a-t-il été donné?

R. J'ai entendu dire que le Receveur-Général actuel avoit offert des cautions aux Lords de la Trésorerie, mais je ne fais pas pour quelle somme. Je crois que c'est pour la même somme que le ci-devant Receveur-Général.

12. Ses comptes sont-ils examinés comme ci-devant, et sa comptabilité est-elle la même que celle de son prédécesseur en office?

R. Ses comptes sont examinés comme ci-devant et sa comptabilité est la même que celle de son prédécesseur en office.

13. Q. Quel contrôle y a-t-il sur les charges pour ports de lettres, et quels sont les départements qui sont inclus dans cette estimation pour ports de lettres sous le premier chef?

R. Je crois qu'il n'existe aucun contrôle sur les charges pour

Appendice
(U.)
4e. Mars.